

SAUVEGARDE ET PROTECTION DE LA CORNICHE NAZAIRIENNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Association loi 1901, agréée par arrêté préfectoral du 02/12/2013
siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. 02 40 70 18 41 - Site: www.spcne.org - Mail: spcne44@yahoo.fr
Membre de l'U.D.P.N. 44 agréée par arrêté préfectoral du 04/12/2012

Saint-Nazaire, le 22 décembre 2014

Monsieur le Maire de SAINT-NAZAIRE
Mairie de SAINT-NAZAIRE
Place François Blancho
BP 416
44606 SAINT-NAZAIRE Cedex

Objet : Rue de la Ville Halluard.

Monsieur le Maire,

Par la présente, nous vous accusons réception de votre courrier du 07 décembre 2014 concernant les nuisances importantes subies par les riverains de cette rue et nous vous en remercions bien sincèrement.

Nous sommes en effet satisfaits de la décision prise pour la réfection de la voirie très dégradée et cependant pratiquée par des engins très lourds et les bus Hélyce.

Par la trajectoire de cette rue, dans le réseau de ce quartier, il convient de reconnaître que la qualité du revêtement a une importance, pour éviter les nuisances qui sont de natures diverses (Sonores, vibrations importantes provoquant des ondes de choc sur le bâti). C'est pour ces raisons que des riverains ont entamé des améliorations (Vitrages) et des réparations (Fissures sur le bâti), en espérant de la municipalité un effort pour atténuer ces nuisances.

Votre décision nous semble non seulement opportune mais urgente. C'est pourquoi, dans l'attente des travaux de réfection de la voirie, nous vous suggérons de mettre en place une signalétique contraignante, certes, mais plus que nécessaire pour réduire la vitesse à 30 km/h.

Vous remerciant d'avance de l'attention toute particulière que vous voudrez bien porter à notre démarche, et dans l'attente de votre réponse à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la SPCNE

Michel CHAUSSE